

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Coopération technique avec le Venezuela- Programme d'actions pour l'année 2004 avec l'Aurba- opérateur-Convention - Décision - Autorisation

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La coopération technique menée par la Communauté Urbaine avec plusieurs villes et intercommunalités du Venezuela depuis plusieurs années, dans le domaine des transports urbains, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'environnement doit se poursuivre en 2004.

Cette coopération, dont l'objectif est d'aider les municipalités vénézuéliennes à définir et à mettre en œuvre des projets et des actions dans le domaine de leurs compétences en terme de gestion urbaine au sens large, s'est poursuivie dans le cadre d'un programme pluriannuel arrêté en étroite relation avec le ministère des Affaires Etrangères qui a attribué, de 1996 à 2003, un financement au titre de la coopération décentralisée.

En 2000, après le renouvellement des municipalités vénézuéliennes, un nouveau programme pluriannuel 2000-2004 a été proposé, découlant du séminaire d'identification de Barinas qui s'est déroulé en décembre 2000. Ce programme s'est attaché à diversifier au maximum les actions et les villes pouvant bénéficier de cette coopération.

Chaque programme annuel a fait l'objet, depuis 1998, d'une subvention annuelle d'Etat en constante augmentation d'un montant de 15.243,90 € en 2001, 24.391,84 € en 2002 et 27200€ en 2003. La subvention sollicitée auprès du Ministère des Affaires Etrangères, pour l'ensemble du programme 2004, au titre de la coopération décentralisée et gérée par le S.G.A.R. de la Préfecture de Région s'élève à 33.000 € . L'Agence d'Urbanisme, au-delà des missions incluses dans la subvention annuelle octroyée par notre Etablissement Public assure également une mission d'opérateur coordonnateur de ce programme annuel dont les frais directs à engager représentent une somme de 15.000 euros.

Pour 2004, les axes du programme d'activités seront les suivants :

1) L'organisation d'une rencontre, à l'échelon national, pour la définition d'un programme pluriannuel

Cette rencontre sera l'occasion de dresser un bilan des actions menées dans le cadre du précédent programme d'échanges, et de préparer le programme d'activités des prochaines années.

Le séminaire se déroulera en présence de nouvelles municipalités et entités provinciales, après les élections (août) des nouveaux gouverneurs, maires et présidents d'Intercommunalités.

Cet évènement nécessite en amont les travaux préparatoires suivants :

- réactualisation des critères de sélection des villes bénéficiaires de la coopération technique et sélection des thèmes prioritaires, en tenant compte du contexte politique, social et économique national et régional.

- mise au point d'un accord cadre de coopération avec les municipalités vénézuéliennes.

- définition des modalités de développement de réseaux thématiques permettant, sous la responsabilité de villes coordonnatrices, de diffuser les acquis de la coopération auprès de villes vénézuéliennes non bénéficiaires (Barinas et Maracaïbo pour la partie occidentale du pays, et Margarita et El Tigre pour la partie orientale).

Cet événement fera l'objet de deux rencontres :

- au Vénézuéla

Une délégation composée de représentants élus, de fonctionnaires et de techniciens de la Communauté Urbaine et de l'A'URBA participera au séminaire qui sera organisé dans une ville vénézuélienne.

- à Bordeaux

Accueil d'une délégation vénézuélienne selon les thèmes retenus afin que les responsables élus et techniciens puissent s'informer et se former à la gestion urbaine et son développement.

2) Poursuite d'actions diverses, dans la continuité des activités 2000-2003, qui se caractérise principalement par :

- la mise en place d'un accord cadre avec FONTUR (organisme officiel financier vénézuélien) suite aux échanges techniques, lors du séminaire « transports » qui s'est tenu à Cumana en juin 2003.

- la participation à un projet pilote en matière de transport, financé par la CAF et exécuté par FONTUR en 2004.

- la poursuite des actions avec les intercommunalités pilotes de Barinas et du sud de l'Etat d'Anzoategui avec l'appui continu du PDVSA dans les domaines des transports, de la collecte et du traitement des déchets.

En particulier La CUB devra exercer son expertise :

1 – à **Cumana** concernant le règlement d'occupation des sols de cette ville et un conseil méthodologique pour la réalisation et l'insertion urbaine du réseau de transport en commun (boulevard circulaire).

2 – à **El Tigre** pour la poursuite de la mise en conformité de la décharge des ordures ménagères avec les normes internationales en vigueur à la demande de l'Ambassade de France à Caracas.

Le programme de travail 2004 a été élaboré par l'A'urba avec l'appui du coordonnateur local et en liaison avec la D.C.I.I.

Le rôle dévolu à l'A'urba, intervenant pour le compte de la Communauté Urbaine et défini dans la convention ci-annexée, consiste à assurer la préparation et la coordination des actions avec les partenaires vénézuéliens en relation avec les services communautaires par l'intermédiaire de la direction de la Coopération Internationale et Intercommunautaire.

Les contributions de l'A'urba aux actions menées en 2004 seront les suivantes :

❖ **Au plan général**

- assistance de la D.C.I.I. pour la définition du programme 2004
- organisation matérielle et technique des missions d'expertise locales
- prise en charge des tâches d'interprétariat en ce qui concerne les documents et supports d'échanges techniques

❖ **Au plan de la mise en œuvre du programme d'actions 2004**

- vérification et sélection des demandes exprimées par les municipalités ou intercommunalités vénézuéliennes devant bénéficier d'une assistance technique, en particulier dans les domaines de planification urbaine, intégration des réseaux de transport et interfaces avec l'aménagement des espaces publics.

- organisation du colloque, contenu et déroulement, choix des intervenants pour la formalisation du programme triennal.

- mise à disposition partielle d'un architecte urbaniste de l'A'urba auprès de services d'urbanisme de la ville de Cumana pour l' expertise et le conseil.

Le programme d'actions comprend la prise en charge des frais directs y compris de logistique concernant la subvention versée à l'A'urba au titre des présentes pour un montant de 15.000 euros financé par la subvention accordée par le Ministère des Affaires Etrangères français à la Communauté Urbaine qui s'élève pour 2004 à 33.000 euros.

Afin de mener à terme dans les conditions requises ce nouveau programme, il est proposé de passer une convention avec l'A'urba qui fixe ses modalités d'intervention et de rémunération. Celle-ci s'engage à fournir tous les documents financiers et comptables afférents aux actions définies aux articles 4 et 6 de la convention ci-jointe.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **décider** le versement à l'A'urba d'une participation financière au titre de sa mission d'opérateur de la mise en œuvre du programme 2004 avec les municipalités et intercommunalités du Vénézuéla.

- **autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de ladite participation financière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

M. MICHEL SAINTE-MARIE